

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2011**

L'an deux mil onze, le vingt quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame BESNIER Anne, Maire.

**Présents :** Mme BESNIER Anne, M. SOTTEAU Raymond, Mme ASSELIN Marie-Claude, M. PERRIN Paul, Mme POISSON Sophie, M. MURA Frédéric, M. ROSIER Jean, Mme BALDEN-WALD Nathalie, M. BENGLOAN Patrick, Mme LAIGNEAU Catherine, M. MENENDEZ Jacques, M. METAYER Jean-Luc, M. PASSE Eric, M. PELLETIER Fabrice, Mme PIAULT-LACASSAGNE Annie, Mme SAULNIER Hélène.

**Absents ayant donné un pouvoir :** M. BAUDEAU Claude à M. SOTTEAU Raymond, M. QUIVAUX Alain à Mme PIAULT-LACASSAGNE Annie, Mme THIAIS-DELAMOUR Nadine à M. PERRIN Paul, M. TOULALLAN Maurice à Mme BESNIER Anne.

**Absents excusés :** Mme MESNARD Marie-José, M. RAMOS Richard.

**Secrétaire :** M. BENGLOAN Patrick.

**Procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal** : Il est approuvé à l'unanimité.

### **Compte-rendu des décisions prises par la Maire dans le cadre d'une délégation du Conseil Municipal :**

#### **Droit de préemption urbain : décisions du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens suivants :

- Terrain à bâtir Hameau de Nestin – Section ZI N° 95 (lot 2)

### **2011-105 Réforme de la fiscalité de l'aménagement – Fixation du taux de la taxe d'aménagement communale**

Madame le Maire présente la nouvelle taxe d'aménagement au Conseil Municipal.

La réforme de la fiscalité de l'aménagement a été adoptée dans le cadre de la Loi de Finances rectificative du 29 décembre 2010. Elle a pour conséquence de mettre en place un dispositif reposant sur la Taxe d'Aménagement et le versement pour sous-densité. Il entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2012 et permettra de remplacer les taxes existantes (Taxe Locales d'Equipement, Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles, Taxe Départementale pour le financement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, la participation pour aménagement d'ensemble, etc...). Pour la Commune de FAY-AUX-LOGES, la taxe d'aménagement remplace uniquement la Taxe Locale d'Equipement existante.

La commune étant dotée d'un Plan Local d'Urbanisme, la taxe s'applique de plein droit au taux de 1 %. La commune peut toutefois fixer librement, dans le cadre des articles L.331-14 et L.331-15 du Code de l'Urbanisme, un autre taux et, en application de l'article L.331-9, un certain nombre d'exonérations.

Madame le Maire précise le mode de calcul de cette taxe : « Assiette X Valeur X taux ».

L'assiette repose sur la surface de construction ainsi calculée :

- la somme des surfaces de plancher closes et ouvertes dont la hauteur de plafond est supérieure à 1,80 m ;
- calculée à partir du nu intérieur des façades ;
- déduction faite des vides et trémies.

La SHON et la SHOB vont disparaître au profit de la surface de plancher.

La surface de construction est ensuite multipliée par une valeur au m<sup>2</sup> (660 €) et par le taux fixé par le Conseil Municipal.

Madame le Maire présente ensuite les particularités pour certaines installations et aménagements (place de camping, superficie de piscine, panneaux photovoltaïques au sol, éoliennes, etc...).

Madame le Maire présente les différentes exonérations de plein droit. Elle présente ensuite les exonérations facultatives sur lesquelles le Conseil Municipal peut se prononcer :

- les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, hors PLAI,
- 50 % de la surface excédant 100 m<sup>2</sup> pour les constructions à usage de résidence principale financés à l'aide du prêt à taux zéro renforcé (PTZ+),
- les locaux à usage industriel
- les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m<sup>2</sup>,
- les immeubles classés ou inscrits.

Madame le Maire précise qu'il est possible de définir plusieurs secteurs sur la commune et de fixer un taux différent sur chacun. Il est également possible d'instituer le versement pour sous-densité.

Arrivée de Monsieur Frédéric MURA à 20h33.

Madame le Maire propose de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3,5 %.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

Le Conseil Municipal, à la majorité (19 votes POUR, 1 vote CONTRE (C. BAUDEAU)) :

- **DECIDE** d'instituer le taux de la taxe d'aménagement à 3,5 % sur l'ensemble du territoire communal et ceci à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

### **Informations diverses**

Madame le Maire précise qu'elle avait une question sur le SICTOM à poser à Monsieur Richard RAMOS qui est absent à la présente séance. Elle souhaitait savoir si une étude de reprise en régie de la collecte des Ordures Ménagères avait été effectuée.

### **Analyse d'eau**

La dernière analyse d'eau reçue en mairie le 21 novembre 2011(mairie) met en évidence la conformité de la qualité de l'eau avec le code de la santé publique.

### **Tour de table**

**R. SOTTEAU** rappelle la Sainte Barbe qui aura lieu le samedi 26 novembre 2011.

Monsieur Raymond SOTTEAU informe également l'assemblée que suite aux divers cambriolages qui ont eu lieu sur la commune, une réunion de sensibilisation de la population aura lieu d'ici la fin de l'année avec la gendarmerie. Madame le Maire précise que beaucoup de démarcheurs sont actuellement présents sur la commune. Elle informe que la mairie ne donne jamais son accord aux démarchages sur la commune et que si cela devait être le cas, une information à la population serait diffusée. Madame le Maire précise enfin qu'une information sera faite auprès de la population si certaines associations de la commune rencontrent quelques problèmes pour la vente de leurs calendriers.

**M-C. ASSELIN** sollicite des bénévoles pour la collecte pour la banque alimentaire, le week end du 26 et 27 novembre 2011.

Elle sollicite également des bénévoles pour le repas des anciens du 10 décembre prochain ainsi que pour la distribution des colis.

**J. ROSIER** informe que le projet de salle intercommunale avance et que sa construction est prévue pour 2014. Il rappelle que se pose le problème du terrain pour ce projet. Madame le Maire propose que la commission sport se réunisse à ce sujet.

Il ajoute qu'il a été très sensible à toutes les marques de témoignage et de sympathie des membres du Conseil Municipal.

**N. BALDEN-WALD** fait part de l'inquiétude de certains habitants sur les travaux de l'aérodrome. Elle demande si ce sont les pistes qui sont en travaux. Il lui est répondu que ce ne sont pas les pistes qui sont en travaux mais l'école de parachutisme.

Elle souhaite également avoir des informations sur le projet de mutualisation du personnel avec la Communauté de Communes des Loges. Madame le Maire précise que le contrat a été signé avec M. AUBELLE et que l'étude est en cours. Monsieur AUBELLE va rencontrer l'ensemble des personnels communaux des communes de la CCL courant janvier et février 2012. A la suite de ces entretiens, M. AUBELLE fera ses premières préconisations et proposera un organigramme. Elle précise qu'à chaque étape de cette étude, la commune peut se retirer.

Madame BALDEN-WALD rappelle enfin le spectacle « la Boîte à Frissons » du 2 décembre 2011.

**C. LAIGNEAU** attire l'attention sur les mamans emmenant ou venant récupérer leurs enfants aux Lutins des Loges les lundis et jeudis (matin et soir) et qui se garent sur les trottoirs de la rue de la Moinerie. Elle ajoute que cela est très dangereux. Madame le Maire propose que Monsieur Thierry LESSUISSE, le Garde-champêtre, soit sur place dès jeudi prochain.

**J-L. METAYER** informe qu'il a lu le dernier bulletin d'information du Conseil Général. Il attire l'attention sur l'introduction de ce bulletin relative aux difficultés financières actuelles et sur le fait que certains investissements pourraient être repoussés en particulier dans les transports. Il demande si cela pourrait concerner la déviation de FAY-AUX-LOGES. Madame le Maire précise que la semaine prochaine a lieu la session du Conseil Général dont l'objet sera le budget, elle en saura donc un peu plus à ce moment là et tiendra la commune informée mais à aujourd'hui, aucune information n'indique une remise en cause de la déviation.

**F. PELLETIER** informe qu'il est convié à une réunion le 5 décembre prochain sur le pôle touristique. Il rappelle que ce pôle touristique a été dissout et que l'objet essentiel de celui-ci était l'édition de brochures d'informations touristiques. Ces éditions ont été reprises en charge par les offices de tourisme de Châteauneuf sur Loire et de Jargeau mais cela a un coût. Monsieur Fabrice PELLETIER précise que pour surmonter ce coût il faudrait une cotisation supplémentaire des communes adhérentes de 30 centimes d'euros par habitant.

Madame le Maire dit qu'un bilan de la saison 2011 de la piscine sera effectué lors du prochain conseil municipal.

**H. SAULNIER** demande où en est le projet de maison médicale. Madame le Maire répond que Monsieur Maurice TOULLALAN a bien avancé le projet mais qu'il a été un peu échaudé par la défection de certains personnels de santé. Elle ajoute que malgré tout, monsieur Maurice TOULLALAN, monsieur Raymond SOTTEAU, monsieur Alain QUIVAUX et elle-même vont à nouveau travailler sur ce projet qui ne doit pas être trop petit pour pouvoir avoir des financements.

Madame Hélène SAULNIER annonce que pour des raisons personnelles, elle doit fermer ses chambres d'hôtes.

**F. MURA** demande qu'une date de réunion soit prise pour la commission population.

**P. PERRIN** informe du projet d'une nouvelle communication plus efficace de la commune. Il précise qu'une classe d'une soixantaine d'étudiants de l'IAE d'Orléans réfléchit sur ce sujet. Il ajoute que le 12 novembre dernier, ces jeunes étudiants étaient sur la commune et que par groupe, ils ont rencontré certains commerçants, habitants et associations de la commune et qu'ils sont revenus ce mercredi sur le marché. Ces étudiants passent leur soutenance le 15 décembre prochain. La commission communication est conviée à cette soutenance.

La meilleure proposition recevra un prix et un stage en mairie pourra être proposé à l'un des étudiants.

**Madame le Maire** ajoute que la commission communication est également en train de travailler sur la modernisation du site internet de la commune.

**Madame le Maire** informe enfin que le repas avec le personnel aura lieu le 6 janvier 2012 au restaurant « La Jeune France ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21h25 mn.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le jeudi 15 décembre 2011.

Publié le 1<sup>er</sup> décembre 2011,

Le Maire,  
Anne BESNIER.